

actu **vérités**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VERNIER

Les rentrées fiscales

Pour l'année 2005, les rentrées financières prévues pour Vernier se sont élevées à plus de 74,2 millions de francs. Plus des deux tiers de cette somme proviennent des impôts sur les personnes physiques et sur les entreprises. Mais il ne s'agit que d'estimations. Plongée dans l'univers complexe de la fiscalité communale.



Édité par l'Administration
municipale

Comité de rédaction :

M. Georges ZUFFEREY

M. Jean-Claude STEVAN

Mme Annette GIRARDOT

Mme Malory MEX

M. Serge GUERTCHAKOFF

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22

Fax 022 306 06 21

e-mail:

culture-information@vernier.ch

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

tél. 022 306 06 06

Fax 022 303 06 60

Site Internet : www.vernier.ch

Prochain numéro:

Délai rédactionnel : 20 novembre

Parution : 13 décembre

Journal tiré à
16'300 exemplaires.

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier couché mat 115 gr.

Sommaire



© LDD

P. 3

Les rentrées fiscales

Pour l'exercice 2005, les comptes adoptés ce printemps par les élus indiquent des revenus totaux de 74,26 millions de francs.



© Magali Grardin

P. 8

Conseil municipal

289 habitants des Avanchets ont signé une pétition baptisée «Revitalisons le cœur des Avanchets: un lieu de vie pour toutes et tous».



© Frank Meritha

P. 12

Promotions citoyennes

Les autorités communales ont reçu le 12 octobre dernier les jeunes verniolans qui atteindront leur majorité l'an prochain.



© LDD

P. 14

Coopération

La commune et la Fédération genevoise de coopération pratiquent un partenariat de proximité fort intéressant depuis de nombreuses années.



© LDD

P. 26

Adieu Mystère

Le 30 septembre dernier, le célèbre poney du jardin Robinson du Lignon, qu'ont connu tant de Verniolans, s'est éteint à l'âge record de 45 ans.

Les rentrées fiscales

Pour l'exercice 2005, les comptes adoptés ce printemps par les élus indiquent des revenus totaux de 74,26 millions de francs. Ce montant se décortique ainsi: le plus gros poste, 41,75 millions, provient des impôts payés par les personnes physiques (ce montant comprend également la part de ceux qui travaillent sur Vernier mais n'y habitent pas); juste derrière, par ordre d'importance, on trouve les 11,10 millions de francs versés par les entreprises; dont 4,72 millions encaissés directement par la commune via la taxe professionnelle.

Ces trois montants totalisent 52,85 millions de francs. Ils proviennent de la fiscalité. Il reste encore une somme d'environ 21,4 millions. Celle-ci se décompose ainsi: 5,61 millions du Fonds de péréquation financière intercommunale (alimenté par l'impôt sur les personnes morales); le Fonds d'équipement (qui prend en charge une partie des intérêts des emprunts communaux): 4 millions; la redevance versée par les Services Industriels: 1,93 million; la subvention perçue pour les transports publics: 1,32 million; la participation des parents aux frais de fonctionnement des institutions de la petite enfance: 1,2 million; les loyers perçus: 1,1 million; la vente de repas dans les restaurants scolaires: 500 000 francs; les entrées à la piscine et aux manifestations culturelles: 550 000 francs; les contraventions et amendes d'ordres: 380 000 francs; les documents d'identité: 370 000 francs. Enfin, le reste, soit plus de 4 millions, provient de diverses sources.

Différence entre production et perception

Venons-en au coeur du sujet: le fonctionnement de la fiscalité communale. Comme le précise d'emblée Jean-Claude Stevan, secrétaire général adjoint: «D'une manière générale, nous parlons de production (en l'occurrence les bordereaux d'impôts), pas de perception (versement des contribuables).» Il convient également de relever que la totalité des impôts (à l'exception de ce qui est prélevé à la source et de la taxe professionnelle communale) relève de l'estimation et non des montants effectivement produits.

Un exemple: l'impôt estimé pour les personnes physiques en 2005 se

montait à 41,75 millions de francs. Or, au moment du bouclage de l'exercice 2005, le canton a estimé la perception pour le compte de Vernier à hauteur de 29,4 millions, soit une différence en moins dans les caisses de la commune de plus de 12 millions. Cela étant, «la production 2005» reste une estimation, vu que tous les contribuables n'ont pas rendu leur déclaration d'impôts 2005 début mars 2006.

«Le canton est capable de savoir que Monsieur X. a reçu un bordereau d'impôts d'un montant XYZ et que ce contribuable a versé des acomptes provisionnels pour un montant de OMN. Il peut donc calculer le solde restant à être versé. Le Département des finances arrive à faire le total

Taux des centimes additionnels communaux et de la part privilégiée (valeur 2006)

<u>Communes</u>	<u>Taux centime additionnel</u>	<u>Part privilégiée</u>
Vernier	50	80 %
Carouge	39	28 %
Lancy	48	61 %
Meyrin	45	41 %
Onex	50.5	80 %
Ville de Genève	45.5	26 %
Cologny	31	20 %

Le transfert de charges

L'Etat a décidé de transférer aux communes l'équivalent de 33 millions de francs de nouvelles charges pour les exercices 2006 et 2007.

Ce transfert comprend trois éléments:

- l'Etat augmente à 4,5%, au lieu de 3%, les frais de perception des impôts facturés par le Département des finances aux communes. Cela représentera pour Vernier une dépense d'environ 2 millions de francs, soit 600 000 francs de plus qu'actuellement;

- la part de l'impôt à la source devant être rétrocédé aux communes de domicile des travailleurs frontaliers passe d'un quart à un tiers, soit une augmentation de CHF 240'000.— pour notre commune ;

- la part de 15% octroyée aux communes concernant l'impôt

sur les bénéficières immobilières est supprimée. Elle s'élevait à CHF 80'000.— pour Vernier.

C'est donc un total de près d'un million de charges supplémentaires qui vient grever le budget communal.

La totalité de cette opération estimée à 33 millions de francs, va non pas directement dans les caisses de l'Etat, mais dans celles du Fonds d'équipement communal. L'Etat a aussi décidé qu'il ne verserait plus les 13 millions qu'il mettait dans ce fonds. En plus, l'Etat a décidé que dorénavant 17 millions de francs seront prélevés dans ce fonds pour financer des dépenses cantonales. Ils s'agira en l'occurrence pour 2006 des TPG.

En résumé, l'Etat de Genève économise ainsi 30 millions, tandis que les communes doivent fournir ensemble un effort supplémentaire de 33 millions de francs.



17 millions de francs seront prélevés du fonds d'équipement communal pour financer des dépenses liées aux TPG.

de la production des contribuables pour une commune donnée.

Ce qu'il ne parvient pas encore à calculer, c'est à faire le cumul de ce que paient réellement l'ensemble des contribuables. Les autorités cantonales nous ont annoncé espérer y parvenir en 2008», indique le conseiller administratif Georges Zufferey, notamment en charge des finances communales.

Pour l'instant donc, le canton prend une partie des sommes rentrées sans arriver encore à effectuer avec précision la répartition entre ce qui va dans les poches du canton, ce qui va dans celles de la commune de domicile et ce qui va dans celles de la commune de travail.

Pour tenter de répartir au mieux l'argent encaissé, le Département des finances se base sur divers éléments, dont le taux de notification des bordereaux. Or, celui-ci est très bon à Vernier. En effet, c'est une commune où la majeure partie des contribuables rendent des déclarations fiscales relativement simples et donc plus faciles à traiter.

L'impôt à la source

Nous l'avons indiqué auparavant: l'un des deux chiffres scrupuleusement exact, et qui n'est pas une estimation, est les revenus tirés de l'impôt à la source. Vernier encaisse environ 6 millions de francs par année par ce biais. Il s'agit surtout de frontaliers travaillant sur Vernier. L'employeur est tenu de retenir directement l'impôt sur le salaire et de le verser au canton chaque mois. Ainsi, en fin d'année, l'administration fiscale cantonale peut indiquer très précisément aux autorités communales le montant reçu par ce biais.

Il faut savoir également que la commune ne garde pas la totalité de ces

6 millions de francs, mais qu'elle en rétrocède environ un quart aux communes de domicile des frontaliers.

Une exception a été récemment décidée par les autorités cantonales: pour 2006 et 2007, dans le cadre du transfert de charges de l'Etat aux communes (lire l'encadré), la rétrocession aux communes frontalières sera d'un tiers.

Il est important de préciser qu'une part de l'impôt des frontaliers reste dans les caisses de la commune, ce qui n'est malheureusement pas le cas des travailleurs domiciliés dans le canton de Vaud, qui versent la totalité de leurs impôts à ce canton.

Les variations des rentrées fiscales

Toujours dans le cadre des rentrées fiscales directement liées aux personnes physiques, la commune tente chaque année d'évaluer au mieux les variations de ces rentrées. Comment s'y prend-t-elle ? Quatre critères sont utilisés: l'évolution du nombre d'habitants; l'évolution de la «part privilégiée»; les indices de croissance de la masse salariale ou de la croissance de la consommation privée (ou encore la compensation salariale du renchérissement); et enfin, les nouveaux emplois sur Vernier.

Qu'entend-t-on par la «part privilégiée» ?

«Il s'agit de la part revenant à Vernier sur les impôts des gens domiciliés à Vernier mais travaillant ailleurs. Actuellement, cette part s'élève à 80%, c'est le maximum, le minimum étant de 20%. En d'autre terme, cela signifie que pour ces personnes, 80% de leur impôt communal est acquis à Vernier.

Prenons l'exemple de quelqu'un qui est domicilié aux Avanchets et qui travaille en Ville de Genève, et bien 80% de l'impôt communal qu'il verse sera taxé au taux en vigueur à Vernier et 20% seulement au taux en vigueur en Ville de Genève. Le taux du «centime additionnel» à Vernier est de 50.



Le centre d'affaires de Blandonnet génère déjà environ 1600 emplois. Un 3e bâtiment est en cours de construction.

Ainsi, quand l'Etat prélève 1 franc d'impôt, on y ajoute 50 centimes pour Vernier.

Cette «part privilégiée» baissera à 79% dès 2007. Ceci du fait que les derniers exercices se sont soldés par de bons résultats. L'administration communale a d'ores et déjà estimé l'impact de cette légère diminution de la part privilégiée à environ 200 000 francs.

Revenons un instant à un autre critère: celui des nouveaux emplois. En vertu du principe de la part privilégiée, Vernier touchera entre 20 et 80% de l'impôt de ces nouveaux travailleurs, selon la part privilégiée de leur commune de domicile. Un travailleur venant d'une commune riche, de Cologny par exemple, «laissera» ainsi la plus grande partie de son impôt communal à Vernier. Celui qui s'installe à Vernier et y travaille paiera quant à lui 100% de son impôt communal au taux de la commune.

Les personnes morales

Que l'on soit une petite société anonyme ou une grosse entreprise de 1000 personnes, on paie l'impôt sur les personnes morales. Ce dernier se calcule selon le bénéfice et le capital-social. Cet impôt est prélevé par le canton, puis redistribué aux communes concernées, selon le même principe que pour l'impôt des personnes physiques, soit pour 1 franc d'impôt cantonal, on y ajoute 50 centimes pour Vernier.

Mais une commune ne peut pas savoir combien telle société paie d'impôt, idem d'ailleurs pour Monsieur X, question de secret fiscal.

Les sociétés s'implantant à Genève peuvent demander un arrangement fiscal, lequel porte sur l'impôt

cantonal et communal, voire sur la taxe professionnelle. La demande est formulée auprès du canton qui l'octroie ou non. Puis la société effectue ou non une requête auprès de la commune concernée pour pouvoir bénéficier du même arrangement au niveau de la taxe professionnelle communale. Mais les employés concernés n'échappent jamais à la taxation, contrairement à certaines sociétés.

Par contre, il faut savoir que si une entreprise au bénéfice d'une exonération de dix ans quitte le canton avant, elle devra s'acquitter de la totalité des impôts dont elle avait été exonérée.

La taxe professionnelle

La taxe professionnelle existe dans toutes les communes genevoises et les taux appliqués y sont identiques. Elle est gérée directement par les communes. Vernier tient à jour une liste de l'ensemble des entités soumises à cette taxe. Ce document est appelé «le rôle».

A Vernier, il existe une taxe minimale de 30 francs.

Il existe trois critères de taxation, fixés par une loi cantonale:

- le chiffre d'affaires réalisé (sans tenir compte du bénéfice ou de la perte);
- le loyer des locaux professionnels (ou leur valeur fiscale);
- l'effectif du personnel.

La commune envoie une déclaration tous les deux ans aux personnes concernées, afin d'avoir les documents adéquats. «Cela permet d'avoir un suivi plus personnalisé et d'avoir un reliquat connu et donc de pouvoir provisionner des pertes en connaissance de cause», précise Jean-Claude Stevan.

Baisse d'impôts

Voici quelques années de cela, à la demande d'élus du Conseil municipal, une étude avait été menée afin d'envisager une baisse du centime additionnel communal, de l'impôt communal donc. Une baisse ramenant de 50 à 49 centimes cet impôt (personnes physiques et personnes morales) provoquerait une perte estimée actuellement à environ 980 000 francs. Mais, à cause de la péréquation intercommunale, il faudrait y ajouter une seconde perte d'environ 2 millions de francs. Bref, on le voit, baisser l'impôt communal ne serait pas sans douleur pour les caisses verniolanes.

Serge Guertchakoff

Quelques chiffres

En 2003, 14 350 contribuables étaient domiciliés à Vernier.

En 2005, 1242 contribuables étaient inscrits au rôle de la taxe professionnelle.

Prochaine séance du Conseil municipal

Le 19 décembre 2006 à 20h30.
L'ordre du jour, les procès-verbaux
des débats du Conseil municipal,
ainsi que toutes les décisions prises,
peuvent être consultés sur notre site
Internet : www.vernier.ch

Zoom sur...

Alberto Perez-Yanez

Conseiller municipal,
membre du parti socialiste



© Magali Girardin

Quelle est votre passion ou hobby ?

« Le chant, la guitare, la musique, les langues étrangères, connaître le monde et d'autres civilisations... »

Quel est votre plat préféré ?

« Etant suisse d'origine chilienne, j'aime beaucoup les grillades mais la Suisse m'a appris à aimer entre autres la fondue et la raclette ! J'adore le pain (surtout avec un steak dedans qui s'appelle « Churrasco » !) »

Quel est votre meilleur souvenir d'enfance ?

« Quand je vivais à la Cordillière des Andes, que les montagnes étaient mon jardin où je jouais avec mon chien et à cheval j'allais observer le vol des condors ! J'aimais aller avec mes frères (j'en ai huit) casser les pastèques plantées par grand-père

et n'en manger que le coeur, le reste on le laissait aux oiseaux. »

Décrivez un de vos rêves pour Vernier ?

« La moitié des habitants de notre commune est d'origine étrangère, mon rêve serait qu'ils démontrent une réelle intégration, de façon à ce que les autochtones ne se sentent pas trop dépaysés ni dérangés dans leur modus vivendi et ainsi vivre dans une belle entente. Appliquer le respect, la tolérance à tout moment et que Vernier quitte cette place en queue de peloton du palmarès des villes Romandes... Pardon ? Pourquoi utopique ? »

Quel est votre artiste musical ou groupe préféré ?

« Pas seulement un... ce serait injuste pour les autres... Les Beatles, Le

Groupe Arenas, Paco de Lucia, Victor Jara, Verdi, Michel Bühler... »

Quelle est la personnalité, vivante ou décédée, qui a été la plus marquante pour vous ?

« Encore une fois pas seulement une... Pablo Neruda, le poète qui a écrit « C'est trop court l'amour et tellement long l'oubli », Guillaume Tell pour sa dignité et pas sa fierté, la légende du chapeau, la pomme et la deuxième flèche sont célèbres en Amérique du Sud. Misael Yanez, mon grand-père maternel, qui vivait dans Les Andes en harmonie avec la nature tel un Dersou Ouzala. »

Propos recueillis par S.G.

Conseil municipal > séance du 3 octobre 2006

Le coeur des Avanchets se meurt

Les habitants des Avanchets en ont marre. Leur centre commercial se dégrade de jour en jour. Pétition à la clé, ils ont interpellé le Conseil municipal.

Il suffit de s'y rendre une fois pour le constater. Le centre commercial des Avanchets n'est plus que l'ombre de lui-même. Des magasins ferment, d'autres semblent à l'abandon, les lieux se dégradent et deviennent sales. «Ajoutons» peu d'animations, des installations vétustes, bref, c'est triste comme tout.

Plus de 5500 personnes habitent cette cité qui fut, à l'origine, totalement révolutionnaire dans son concept. Inaugurée en 1977, les Avanchets se composent de sept blocs colorés aux noms d'aviateurs, d'immeubles allant de huit à treize étages, d'appartements bien conçus, de parkings sous-terrains à deux niveaux et de rues d'accès en sous-sols. Histoire de laisser respirer les piétons. Mais aujourd'hui, pour la plupart des habitants, la zone centrale de la cité, en l'occurrence le centre commercial, est devenue «glauque», comme l'exprime clairement l'un d'entre eux.

Mise en place d'une séance d'informations

Devant ce problème, 289 habitants des Avanchets ont signé une pétition adressée à la fois aux propriétaires du centre commercial ainsi qu'au Conseil municipal de la commune de Vernier. Baptisée «Revitalisons le cœur des Avanchets: un lieu de vie pour toutes et tous», la pétition souligne tout d'abord les problèmes cités



plus haut. D'autre part, les pétitionnaires souhaitent également que les autorités verniolanes affirment leur attachement aux commerces concernés, aux équipements de proximité et qu'elles soutiennent leur démarche. Les pétitionnaires désirent aussi la mise en place d'une séance d'information entre les propriétaires et les autorités exécutives.

Le conseiller administratif Georges Zufferey informe les élus municipaux qu'avant d'intervenir auprès des propriétaires, il serait plus judicieux d'envoyer cette pétition en commission des finances et de l'économie afin d'évaluer plus globalement les problèmes des Avanchets. «En outre, précise le magistrat, nous avons eu connaissance de travaux d'aménagement dans le centre mais, pour des raisons budgétaires, les propriétaires ont finalement fait marche arrière.»

«Un sujet à traiter depuis longtemps»

Pour l'UDC, «la formulation de la pétition est mal faite. La cité des Avanchets connaît bien d'autres problèmes et c'est un sujet qu'il aurait fallu traiter depuis longtemps.» «Le sujet mérite une réflexion», surenchérisent les Verts. Un élu PDC s'étonne du fait que la pétition recueille des signatures d'élus socialistes et se demande si c'est normal. «Les élus sont des citoyens comme les autres et ont tout à fait le droit de signer une pétition», explique Montserrat Belmonte, la présidente du Municipal.

Les socialistes insistent sur le fait que c'est au Conseil administratif de prendre en charge ce dossier, d'aller trouver les propriétaires et d'informer ensuite la population des inten-

tions de ceux-ci. Georges Zufferey appuie l'idée qu'il serait vraiment plus logique d'envoyer la pétition à la commission concernée et de définir tous les aspects de la problématique des Avanchets. Un élu écologiste suggère alors de modifier l'invite de l'initiative afin de la rendre encore plus contraignante pour le CA. «On ne peut modifier le texte d'une initiative, explique un élu radical. En revanche, une commission peut la faire évoluer pour la transformer en projet.»

Empoigner les problèmes

Une quasi unanimité se détache. Tous les élus sont d'accord sur le fait qu'il serait bon d'empoigner sérieusement les problèmes connus des Avanchets et d'y apporter les réponses corres-

pondantes. Mais comment faire? Les conseillers municipaux souhaitent que les conseillers administratifs s'en occupent d'abord. Ces derniers veulent l'inverse!

A une grande majorité, les membres du législatif ont toutefois le dernier mot. Cette pétition est finalement envoyée dans les mains du trio de l'exécutif.

Mais on sait déjà que le sujet reviendra tout prochainement et inévitablement au Conseil municipal. En effet, il ne fait pas l'ombre d'un doute que les conseillers administratifs vont transformer cette pétition en délibération administrative. Affaire à suivre donc.

Didier Tischler

Sur nos monts, quand le soleil...

Chilien d'origine, le socialiste Alberto Perez-Yanez a invité le conseil administratif à prévoir une personne pour chanter l'hymne suisse lors de la célébration de la fête nationale. Une originale et bien curieuse motion. En fait, l'élu a trouvé incroyable que les gens présents au Lignon le 1^{er} août dernier ne connaissent ni le texte, ni la mélodie de la chanson. «Dans les écoles genevoises, c'est comme ça, on ne leur apprend pas, c'est inexplicable et bien dommage, témoigne Alberto Perez-Yanez. En acceptant cette motion, nous pourrions ainsi combler un vide et contribuer à l'intégration des nombreux étrangers qui vivent sur la commune. Ce chant est joyeux, il doit être une fête.»

«Je suis d'accord. Nous pouvons être patriotes sans être nationalistes, ce n'est pas réservé à l'UDC», témoigne un élu vert. Titillée, l'UDC s'adresse alors aux socialistes: «Que les Genevois n'apprennent pas l'hymne à l'école

me désolé. Mais demandez donc à votre camarade de parti et patron de l'instruction publique Charles Beer de prendre ses dispositions!»

La commune de Vernier et, plus globalement, le canton de Genève sont décidément des cas à part au sein de la Confédération helvétique. Car si nos enfants ne connaissent certes pas le cantique national, ils peuvent tous chanter l'hymne cantonal par cœur: «Cé qu'è lainô, le Maitre dé bataille, Que se moqué et se ri dé canaille...» De là à dire que l'autochtone se sent Genevois avant d'être Suisse, il n'y a qu'un pas.

N'empêche, à l'unanimité, moins deux abstentions, les conseillers municipaux ont accepté la motion d'Alberto Perez-Yanez.

Le 1^{er} août prochain, les Verniolans pourront et devront chanter le cantique suisse. Ils n'auront plus d'excuses.

D.T.

Municipal en bref

■ Le CM a accepté à l'unanimité la DA 304A-06.05 sur la modification du statut du personnel de la commune. Globalement, les couples pacésés ou les concubins auront les mêmes droits que les couples mariés.

■ Un crédit de Fr. 1'740'000.— a été voté pour l'aménagement d'un centre de quartier dans les sous-sols de la paroisse de l'épiphanie.

■ Les élus municipaux ont refusé la motion M 225-05.10 pour un média de proximité au service des Verniolans.

■ Le CM a accepté le PLQ du chemin du Croissant (DA 315A-06.10).

■ A l'avenir, les sportifs d'élite de Vernier devraient être mieux soutenus. Le projet de délibération municipale (DM 338-06.10) allant dans ce sens a été envoyé en commission des sports.

■ Les jetons de présence des élus (DA 329-06.10) ainsi que le budget 2007 (DA 328-06.10) ont été renvoyés en commission des finances.

■ Vernier va acquérir la parcelle 1422B, FE 46 (rue du Village 16, propriété de la poste suisse immobilière) pour un montant de CHF 1'365'320.—.

■ Les conseillers municipaux ont refusé de prendre en considération la DA 337-06.10 relative à la modification du règlement des frais d'obsèques. Le règlement actuel reste donc inchangé.

■ L'an prochain, les Verniolans auront à disposition 10 cartes journalières CFF, la majorité des élus ayant accepté la motion M 332-06.10.

D.T.



Téléthon

Samedi 9 décembre 2006
de 09h30 à 17h00



Piscine du Lignon

Baptêmes de plongée
Natation
Aquagym
Minigolf

Buvette, grillades
Ventes pâtisserie – Peluche

Piscine réservée exclusivement à
l'usage du Téléthon

Organisé par le Service des Sports
de la Commune de Vernier en
collaboration avec le Club Suba-
quatique de Vernier et l'Etoile
Sportive Féminine de Vernier,
HandiPlongée.

Offre d'emploi

L'Administration municipale recherche pour son service des bibliothèques

un/e employé/e de bibliothèque à 50%

Votre mission

Au sein d'une petite équipe, vous serez chargé d'assurer l'équipement des documents, de la remise en place des documents prêtés ainsi que du rangement général des bibliothèques communales.

*Le descriptif de fonction peut être consulté sur notre site internet
www.vernier.ch/offres ou obtenu au service du personnel de la mairie.*

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un CFC d'employé de bureau ou d'une formation jugée équivalente.

Votre personnalité

Soigneux, vous appréciez l'ordre et le rangement et avez la capacité de travailler dans un esprit d'équipe.

Votre candidature

Notre administration utilisant un processus de recrutement anonyme, **seules les candidatures adressées avec le formulaire « Demande d'emploi » seront prises en considération.** Ce formulaire peut être obtenu sur notre site internet www.vernier.ch/offres ou au service du personnel de la mairie. Votre dossier complet doit nous parvenir **avant le 24 novembre 2006.**

Nos annonces s'adressent sans distinction aux hommes et aux femmes.

Commune de Vernier - Service du personnel
Case postale 520 - 1214 Vernier - Tél. 022 306 06 40

Une soirée unique à ne pas manquer

Les **Los Angeles Jubilee Singers** font figure de réels virtuoses. C'est en effet à des capacités extraordinaires, à une sincérité d'interprétation rare et à une excellente renommée que ce chœur, connu du monde entier, doit l'écriture de ses chansons par une multitude de poètes et de compositeurs afro-américains remarquables, parmi lesquels Langston Hughes, William Grant Still et Hall Johnson. Lors de leurs tournées, les **Los Angeles Jubilee Singers** proposent un programme passionnant d'arrangements traditionnels de spirituals et de gospels avec un répertoire qui fait de larges incursions dans le jazz traditionnel, les worksongs sans oublier un musical medley. Interprétés a capella, les spirituals font référence à leurs origines, tandis que les gospels et les autres styles s'accompagnent de piano.

Fondés il y a plus de 40 ans par Albert McNeil, les **Los Angeles Jubilee Singers** comptent aujourd'hui parmi les chœurs de spiritual et de gospel les plus réputés au monde. L'ancien Président des Etats-Unis, John F. Kennedy, et l'ex-Premier ministre indien Nérou, figuraient parmi les premiers admirateurs. L'ensemble a apporté, au cours des décennies, la richesse de la tradition musicale afro-américaine dans plus de 60 pays et jusqu'en Europe, Afrique, Proche et Extrême Orient.

Les **Jubilee Singers** se sont produits avec l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, placé sous la direction de Zubin Mehta, tout comme avec l'Orchestre philharmonique de Berlin. Ils ont de même participé à des comédies musicales telles que *Show Boat* ou *Annie Get Your Gun*, à des émissions radiophoniques en direct

ou encore à des films musicaux télévisuels (*Porgy and Bess* et *Carmen Jones*).

Albert McNeil ne dirige pas seulement les **Los Angeles Jubilee Singers** mais également d'autres chœurs.

Il est en outre un dirigeant invité très demandé aux Etats-Unis. Il a reçu de nombreuses distinctions et titres honorifiques et impressionne non seulement par la maîtrise de son art mais également par son immense humanité.

ALBERT Mc NEIL'S LOS ANGELES JUBILEE SINGERS spirituals - gospels



UNIQUE CONCERT EN SUISSE

8 DÉCEMBRE 2006 • 20 H 30 PAROISSE ST-PIE X

Carrefour du Bouchet • Genève • bus 9, 29, 10, 14 • Parking CCBalexert

Vente Billeets

Stand Info Balexert -

A l'entrée

Commune de Vernier, service de la culture tél. 022 306 07 80 www.vernier.ch



CHF 25.- / 18.- (AVS, AI, étudiants, chômeurs)

CHF 10.-



Atteindre la majorité: **une étape à fêter !**

Les autorités communales ont reçu les jeunes verniolans qui atteindront leur majorité l'an prochain, dans le cadre des Promotions citoyennes, qui ont eu lieu le 12 octobre dernier.

La Salle des fêtes du Lignon, aménagée et décorée à cet effet, a été le cadre d'une soirée fort sympathique.

La cérémonie officielle a permis aux jeunes présents de faire connaissances avec les membres des conseils administratif et municipal. Thierry Apothéloz, Maire, Montserrat Belmonte, Présidente du Conseil municipal et Liliane Maury Pasquier, Conseillère nationale, ont successivement pris la parole.

Les invités se sont vu offrir le livre «Genève Lumières» de la part du Conseil d'Etat, un abonnement été 2007 à la piscine du Lignon ainsi que le guide «Coup de pouce pour majeur» et une brochure illustrée se nommant «Institutions politiques suisses».

Un excellent couscous a donné suite à la partie officielle, repas partagé dans la bonne humeur par la bonne centaine de convives.

Cette année, la compagnie LesArts a animé la soirée par un spectacle d'improvisation théâtrale, basée sur des thèmes fournis par le public. Après un grand succès, c'était au tour des jeunes (et moins jeunes !) de monter sur

scène pour, à leur tour, participer à un concours d'improvisation !

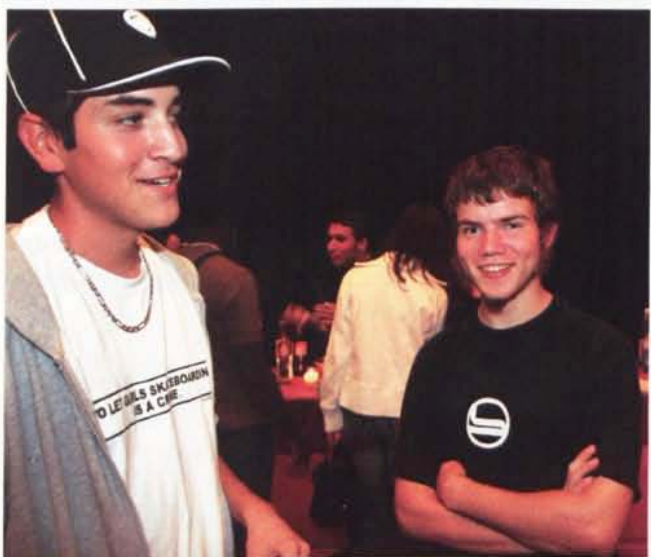
Les heureux vainqueurs ont remporté des bons d'achat offerts par le Centre commercial de Balaxert, que nous profitons de remercier au passage, et la Commune de Vernier.

Palmarès

- Premiers : Jeanne Pasquier et Thomas Huwiler
Deuxièmes : Marie Froidevaux, Manon Demierre et Kayne Zbinden
Troisièmes : Joséphine Niguel et Malik Fellah



Photos © Frank Mentha



L'engagement de Vernier envers la coopération se consolide

La commune de Vernier et la Fédération genevoise de coopération (FGC) pratiquent un partenariat de proximité fort intéressant depuis de nombreuses années : la FGC et ses associations membres présentent régulièrement des projets à la commission sociale, jeunesse et petite enfance, chargée du dossier de la solidarité à la fois locale et internationale. Ces rencontres permettent des échanges fructueux sur le pourquoi et le comment des projets, sur l'efficacité et le sens de la coopération au développement, sur les liens entre ces actions et les préoccupations des habitants. La solidarité internationale acquiert ainsi une meilleure visibilité et s'enrichit en retour du point de vue de celles et ceux qui y contribuent par leurs impôts. Cette réciprocité est primordiale pour sa «durabilité».

Confiance mutuelle, souci de la qualité des projets, régularité des échan-

ges, durée des engagements réciproques : c'est dans cet esprit que Vernier a décidé de signer avec la FGC une convention pluri-annuelle, donnant ainsi le poids d'une décision politique à plusieurs années de collaboration.

Cette évolution qualitative dans les relations Vernier – FGC n'est pas un événement banal : c'est le signe et le gage d'un enracinement de la solidarité internationale dans la citoyenneté au quotidien, au plus proche des habitants de cette commune.

En 2006, Vernier a soutenu quatre projets de coopération via la Fédération genevoise de coopération (FGC) pour un montant total de 240'000 francs. En voici un aperçu :

Formation de sages-femmes traditionnelles dans le département de

Quetzaltenango, Guatemala (un projet de la Centrale sanitaire suisse - romande)

La population indigène d'origine maya, pourtant majoritaire au Guatemala, est systématiquement discriminée par les politiques publiques, ce qui entraîne des conséquences néfastes sur la santé des femmes, notamment dans le contexte de la grossesse et de l'accouchement. Les Comadronas, des sages-femmes traditionnelles, assurent deux tiers des naissances. Le projet vise à compléter leurs connaissances empiriques par une formation théorique et technique. On améliore ainsi la prise en charge maternelle et infantile, tout en faisant reconnaître et en valorisant le rôle des sages-femmes.

Association de lutte anti-érosive de la Falémé, Sénégal-Mali (un projet des Jardins de Cocagne - solidarité Nord-Sud)

L'association de lutte anti-érosive de la Falémé (regroupant quatorze villages maliens et sénégalais riverains de ce fleuve) cherche à sauver les villages de l'érosion qui les emportent inexorablement vers le cours d'eau. Ce projet a pour but d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, la protection des cultures et la lutte contre l'érosion et la déforestation, la promotion des activités génératrices de revenus et la réduction du taux d'analphabétisme dans la zone d'intervention. Toutes ces actions, s'appuyant au maximum sur les ressources humaines locales, devraient permettre de développer des conditions favorables au développement



Education et initiation professionnelle des jeunes au Bangladesh

d'activités rémunératrices et par là même retenir au pays des jeunes pour lesquels le mirage de l'émigration est toujours présent.

Education et initiation professionnelle pratique, Bangladesh (un projet d'Enfants du Monde)

Le projet offre à des adolescent-e-s déscolarisés une 'deuxième chance' en matière d'éducation. Son programme associe un curriculum d'éducation de base non-formelle à l'enseignement et à la pratique de technologies appropriées donnant aux élèves accès aux marchés et à des revenus. La collaboration directe avec des entreprises permet d'améliorer les perspectives d'emploi pour ces adolescents. L'élément central de la formation offerte par ce projet est un placement de 6 mois en entreprise pour un apprentissage pratique de compétences techniques choisies, avec un suivi périodique par le partenaire local. Ce dernier recherche par ailleurs des alternatives concrètes aux stéréotypes professionnels imposés aux filles.

Soutien à l'édition scolaire au Burkina Faso (un projet de l'Institut universitaire d'études du développement)

C'est dans la ville de Bobo Dioulasso, à l'ouest du Burkina Faso, que se situe l'association Faso Livres, partenaire local du projet. La ville et sa région comptent plusieurs dizaines d'établissements scolaires. Les objectifs du projet sont de soutenir et promouvoir la production et la distribution locales de livres scolaires et

d'ouvrages didactiques peu chers et adaptés au contexte socio-économique local, aider Faso Livres à devenir une coopérative d'édition scolaire professionnelle et autonome en formant ses collaborateurs, éditer et publier 60'000 à 75'000 livres par an et les distribuer. Le projet vise à ce que l'augmentation et l'amélioration de l'offre de manuels et d'ouvrages didactiques contribuent à accroître le taux de réussite scolaire et stimulent l'usage de cet outil précieux de transmission des savoirs qu'est le livre.



Projet de sages-femmes au Guatemala

L'historique

A l'automne 2005, le Conseil administratif propose à la commission sociale, jeunesse et petite enfance de donner un cadre plus précis à l'aide financière octroyée par la commune au développement. Il est alors question d'une convention qui serait signée par la Commune et la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Les commissaires travaillent alors à partir d'un texte préparé par la FGC et parviennent, en début d'année 2006 déjà, à une version finale qui rencontre à la fois l'accord de la commune et celui de la FGC.

Ce texte est signé en avril 2006 pour la FGC par MM. Jean-Marc Denervaud (président) et René Zaugg

(membre du conseil) et par le soussigné au nom du Conseil administratif.

Les intentions

Nous voulons souligner ici brièvement quatre points importants :

- cette convention donne du poids à l'engagement de la commune pour le développement ; il s'agit d'une responsabilité importante comme citoyens du monde ; ce n'est pas un engagement à bien plaisir ;
- elle manifeste la volonté de la commune de s'assurer des compétences de personnes reconnues dans le domaine du développement : la Fédération genevoise de coopération ; cette dernière garantit le suivi des programmes et délivre un rapport final visé par un bureau fiduciaire ;

- le texte de la convention laisse le choix des projets de développement à la commission sociale, jeunesse et petite enfance ainsi que les montants affectés à chaque projet choisi ;

- une somme de CHF 20'000.- est laissée disponible pour des projets hors FGC mais plus spécifiquement verniolans, présentés par exemple par une association communale.

Nous sommes persuadés que cette convention de partenariat signée entre la FGC et la commune renforcera la qualité de l'aide communale au développement et permettra une meilleure information des différents projets auprès de la population.

Thierry APOTHELOZ, maire

Une nouvelle crèche **au Lignon**

SIG et la commune de Vernier ont développé un partenariat pour la création d'un espace de vie enfantine (crèche et jardin d'enfants) sur le site de SIG/Lignon. La première pierre de cet établissement, qui accueillera plus d'une centaine d'enfants, fut posée le 11 octobre dernier. L'ouverture de cet espace d'accueil, dont la construction coûtera près de 6 millions de francs, est prévue pour la rentrée scolaire de 2007.

Entreprise industrielle autonome de droit public, SIG assume la construction et la maintenance de cet espace de vie enfantine, alors que la commune de Vernier est chargée de son exploitation et de sa gestion, sous la compétence du service de la petite enfance.

Ce service gère actuellement 3 institutions de la petite enfance (6 lieux géographiques) et une centaine de collaborateurs-trices. Son expérience en la matière n'est donc plus à prouver.

Mitoyen au restaurant d'entreprise de SIG au Lignon, cet établissement accueillera 106 enfants âgés entre 4 mois et 5 ans. La répartition des places disponibles se fera pour moitié chacun entre la commune et SIG.

L'ouverture de cet espace offre de nombreux avantages pour Vernier qui peut ainsi répondre à la demande importante de ses concitoyens(nes) en place d'accueil (actuellement plus de 200 demandes non satisfaites). Pour SIG, cette crèche de proximité contribuera notamment à la motivation et la fidélisation des collaborateurs-trices. La prise en charge des enfants par des professionnel-le-s de la petite enfance permettra aux pa-



rents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

La cérémonie de la pose de la première pierre s'est déroulée le 11 octobre dernier en présence des autorités et du comité de direction de SIG. La convention, soigneusement emballée dans un biberon, a été enterrée dans la dalle du bâtiment.

Pour les parents intéressés, les informations concernant les inscriptions seront disponibles dès le mois de dé-

cembre 2006 sur le site de Vernier et l'intranet de SIG.

Pour les personnes prêtes à relever le défi et travailler au sein de la structure, la campagne de recrutement se déroulera durant le 1^{er} trimestre 2007. Une annonce sera publiée dans les journaux locaux, ainsi que sur le site de Vernier.

e-mail : mairie@vernier.ch

Internet : www.vernier.ch



Daniel Mouchet, président de SIG; Thierry Apothéloz, maire et Raymond Batistella, directeur général de SIG

L'accueil adultes-enfants vous propose de réfléchir sur l'éducation

Actuellement à Genève, une campagne appelée « l'éducation donne de la force », effectuée par la Commission cantonale de la famille, vise à valoriser les compétences des différents acteurs impliqués dans l'éducation et à faire prendre conscience que l'éducation nous concerne tous !

La commune de Vernier et le service de la petite enfance soutiennent cette campagne qui se déroule de septembre 2006 à juin 2007 et s'articule autour de 8 «piliers» identifiés comme servant de base à une éducation équilibrée et harmonieuse.

La structure «accueil adultes-enfants», sur le site de l'EVE Bourquin, étant un lieu d'écoute et d'échange, nous proposons dès novembre 2006 une réflexion sur ces piliers d'une éducation solide en suivant le calendrier établi ci-contre. L'ensemble des activités du mois sera donc consacré à un thème spécifique.

Notre objectif est de présenter ces thèmes à travers des livres pour enfants et adultes de la bibliothèque (possibilité de prêt). Nous souhaitons également proposer des chansons, des comptines, des spectacles de marionnettes et des activités en relation avec la campagne.

L'option de suivre ces piliers est l'occasion de cibler des questions sur des situations concrètes que vivent les parents et les enfants. C'est aussi pour ceux qui le désirent, la possibilité d'échanger leurs idées, leurs points de vue et leur vécu.

Novembre 2006

Février 2007

Mars 2007

Avril 2007

Mai 2007

Juin 2007

Eduquer, c'est... AMENER A L'AUTONOMIE

Eduquer, c'est... MONTRER SES SENTIMENTS

Eduquer, c'est... METTRE DES LIMITES

Eduquer, c'est... PRENDRE LE TEMPS

Eduquer, c'est... SAVOIR ECOUTER

Eduquer, c'est... BEAUCOUP D'AMOUR



Programme spécifique de décembre 2006

Le mois de décembre sera consacré à la préparation de Noël en collaboration avec les participants : décoration, bricolage, confection de biscuits, chants de Noël et magie...

De plus, le **lundi 11 décembre 2006** (9h00-12h00 et 14h00-17h00), nous aurons le plaisir d'accueillir Madame Rachèle Arnold, infirmière au Service Santé de la Jeunesse, et proposerons une dis-

cussion autour du thème du sommeil.

Toutes les familles sont cordialement invitées à venir partager sur l'ensemble de ces sujets.

e-mail : mairie@vernier.ch

Internet : www.vernier.ch

et www.inforfamilles.ch

Adresse : EVE Bourquin, avenue de Châtelaine 68, 1219 Châtelaine.

Dans vos bibliothèques **communales**

C'est à lire près de chez vous :

■ Réalisez vos films en quelques clics

Toutes les explications pas à pas pour réaliser vous-même vos films : restaurer des films de famille en VHS, réaliser un montage, mixer une musique, stabiliser une vidéo, exporter un film sur Internet, etc... Contient un **CD-ROM** avec 25 projets prêts à l'emploi.

■ Cueillettes gourmandes : cuisinez nature avec vos enfants



Partir en promenade, reconnaître les plantes, les cueillir, les conserver, les cuisiner et s'en régaler !

■ Le Long voyage de Léna,

scénario de Pierre Christin, dessin d'André Juillard



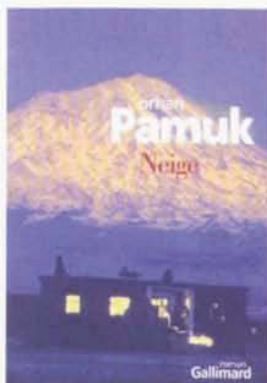
Quand la **BD** rejoint la politique-fiction.

Une jeune femme mélancolique voyage à travers l'Europe de l'Est, distribuant à de mystérieux contacts les ingrédients nécessaires à la préparation d'un attentat...

■ Grounding : les derniers jours de Swissair

DVD mêlant fiction et réalité. Il nous fait revivre la journée historique pour l'aviation suisse du 2 octobre 2001 et essaie d'expliquer les raisons de cette mort « annoncée ».

■ Découvrez le prix Nobel de littérature 2006 Orhan Pamuk, auteur turc qui a notamment écrit : Neige



Ce livre raconte l'histoire d'un poète turc, Ka, réfugié politique en Allemagne qui part en Anatolie enquêter sur plusieurs cas de suicide de jeunes femmes portant le voile. Le but de son voyage est également d'y retrouver son amour de jeunesse.

Spectacle de marionnettes

à 17 heures,
Rikiko dans vos bibliothèques !

■ jeudi 30 novembre à Vernier



Pas assez sage !

■ mardi 5 décembre à Châtelaine

■ jeudi 7 décembre aux Avanchets



Le cadeau disparu

Attention : places limitées !

Dès 3 ans - GRATUIT
durée : environ 50 minutes

Renseignements : www.vernier.ch

Récupérer avec le **Sakatri**

Le « Sakatri » est arrivé à la Commune de Vernier et vous pouvez dès à présent en faire l'acquisition. Ce cabas durable compartimenté, peut contenir l'équivalent de trois cabas en papier traditionnels et sept à huit kilos de déchets. Il est lavable en machine à 30 degrés et est destiné aux ménages pour la récupération du verre, du papier, du PET et de l'aluminium. Utilisé au quotidien, il

facilitera grandement le tri des déchets et vous l'apprécierez pour son côté pratique, notamment lors du transport vers un espace de tri.

Il est à votre disposition pour le montant exceptionnel de CHF 10.— à la réception du Centre d'Entretien, via Monnet 3, 1214 Vernier, du lundi au vendredi de 7h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h30.



Cimetières

Les personnes ayant des parents inhumés dans les cimetières municipaux de Vernier (cimetières d'Aïre et de Vernier -ancien et nouveau-) en 1986, ainsi que celles possédant des concessions de tombes ou de cases au columbarium arrivées à terme en 2006, sont informées par la présente de leur échéance.

Les demandes de renouvellement sont à adresser par écrit à l'administration municipale, service des cimetières, Case postale 520, 1214 Vernier **jusqu'au 31 mars 2007**.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré, selon les besoins.

Pour les concessions de cases Columbarium non renouvelées, les urnes se trouvant dans ces cases seront retirées et les cendres déposées, sans autre avertissement, dans un caveau cinéraire collectif.

Eurokey

La commune a équipé les WC publics du parc Chauvet-Lullin, de Vernier-Village et du cimetière de Vernier, avec un cylindre «EuroKey».

Cette clé distribuée uniquement aux handicapés par PRO INFIRMIS, leur permettant d'avoir des endroits réservés, et fermés, à disposition. Elle leur permet, dans l'Europe entière, d'ouvrir les lieux tels des WC publics leur étant réservés.

<http://www.eurokey.ch/fr/inhalt.html>

Levée des déchets

Déchets encombrants : Mardi 7 novembre 2006

Déchets métalliques : Jeudi 9 novembre 2006

Déchets valorisés :

Dans les immeubles équipés du système de containers différenciés

PET : lundi, mercredi, vendredi

PAPIER : lundi, mercredi, vendredi

VERRE : jeudi,

ORGANIQUES : mardi

■ Renseignements : Centre d'entretien de Vernier, tél. 022 306 07 00.



PARKING ASSURÉ GRATUIT

LE FIT SYMPA !!!

OUVERT 7JOURS /7

Nouveauté

SELF-DÉFENSE FULL CONTACT

CHF 50.- / mois

Petites annonces >

à votre service gratuitement

Fax 022 306 06 21

Tél. 022 306 06 22

culture-information@vernier.ch

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43

Fax 022 341 67 72

Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

Jean-Sébastien Landry Pédiatre FMH

Médecine d'urgence hospitalière SSMUS
Ancien Chef de Clinique aux Hôpitaux
Universitaires de Genève
a ouvert son



cabinet de pédiatrie

le 2 octobre 2006

203, route de Vernier - Vernier

Téléphone: 022/341.41.33

Horaires :
(sur rendez-vous) lundi, mardi et jeudi 8h à 18h
mercredi 8h à 12h & 17h à 23h
samedi 8h à 11h

A vendre

■ Divan 3 places et 2 fauteuils en tissu velours gris en excellent état, cédés CHF 800.-; 1 lit 1 place cadre blanc à lattes et matelas couchage ferme, très bon état, CHF 200.-. Propreté garantie. Urgent cause déménagement. Tél. 022 796 27 91, dès midi, merci de laisser sonner longtemps.

■ Layette et divers accessoires bébé, prix intéressant. Tensiomètre neuf, valeur CHF 100.-, cédé CHF 50.-. Tél. 022 342 15 07.

■ Attaché-case en parfait état de chez Buzzano, CHF 100.-. Tél. 022 796 22 18.

Appartement

■ Sous-location, 3 pièces env. 50 m2 avec balcon + place de parking extérieur, ch. de Poussy au 2e étage. CHF 1045.- par mois + charges. Important : je reste inscrit à cette adresse pour raisons personnelles et y recevrai donc mon courrier. Ecrire à poussivali@hispeed.ch.

A votre service

■ Dame de confiance avec référence et voiture cherche à effectuer des heures de ménage. Tél. 022 796 49 07.

Ecole BER Genève

Classes du *CYCLE* et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

A votre service
depuis 1952

Cours d'été

Examens de Fribourg
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 022 340 12 81 - 16, Gutenberg

MARTIN Antonio

Technicien en
électroménager



**Vente & dépannage
toutes marques**

Tél. 022 / 797 49 92

Natel 079 / 638 73 41

**Plutôt que des somnifères,
prenez nos fenêtres
antibruit.**

Nous améliorons la qualité de votre vie.

Vous laisserez le bruit à l'extérieur et votre intérieur
n'en sera que plus agréable.

Votre spécialiste:



Robert Vuillaume SA
Menuiserie - Charpente
Route de Montfleury 13
1214 Vernier
Tél. 022 796 94 50

Toujours des idées d'avance.

EgoKiefer
Fenêtres et portes



Le plan directeur communal pièce maîtresse pour un aménagement harmonieux du territoire communal

Un programme

Lors de l'élaboration de leur programme électoral 2003 - 2007, **les libéraux** s'étaient engagés à poursuivre la lutte contre toutes les nuisances, notamment celles dues à l'aéroport et au trafic routier, à s'opposer à la construction d'ensembles immobiliers qui dénaturent la commune et à préserver les espaces verts, la zone de villas et les jardins familiaux.

Des principes

Durant la législature, **les libéraux**, conscients de l'importance du Plan directeur communal, ont œuvré avec force et conviction lors des dix-sept séances de la commission de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire qui traitaient du sujet.

En effet, ayant reconnu l'utilité des Plans directeurs communaux, le Grand Conseil les a dotés d'un statut légal,

donc contraignant, qui engagent pour les dix années à venir la Commune et le Canton.

Dans le combat mené par le Conseil administratif et le Conseil municipal pour que Vernier ne devienne pas la commune poubelle du Canton, il est nécessaire et primordial que le Conseil d'Etat reconnaisse les atouts de notre commune, mais surtout ses **problèmes spécifiques**.

Des actions

Les libéraux ont participé activement à l'élaboration d'une nouvelle approche du plan directeur, **ils ont refusé d'aggraver** encore plus les **nuisances** notamment dans les zones qui subissaient déjà celles de l'aéroport et ainsi **d'hypothéquer l'avenir**.

Les libéraux ont refusé de modifier l'affectation de zones résidentielles (Champ-Prévoist, Le Signal et les Com-

muns) en zone d'activités où l'Etat envisageait l'implantation de nouveaux dépôts et autres entrepôts déjà en surnombre à Vernier.

En outre, la fermeté paye, puisque le Canton accepte de prendre en compte la position de la commune, qui demande de geler, pendant 10 ans au moins, la situation des jardins familiaux de Villars à Châtelaine.

Dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire vos élus libéraux ont tenu leurs promesses et ont défendu la qualité de la vie à Vernier.

Pour le groupe libéral
Monique Mattenberger et
Pierre Ronget
Conseillers municipaux

**REJOIGNEZ LES LIBÉRAUX DE VERNIER
POUR DÉFENDRE UNE SOCIÉTÉ
DE LIBERTÉ,
DE RESPONSABILITÉ
DE SOLIDARITÉ ET DE RESPECT**

Association libérale de Vernier - Case postale 473 - 1214 Vernier
LES LIBÉRAUX DISENT CE QU'ILS FONT ET FONT CE QU'ILS DISENT

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier



Politique du logement à Vernier (suite)

Tout d'abord, nous rappelons que la commune dispose de divers moyens d'intervention pour agir sur la politique du logement sur son territoire. Elle a notamment la faculté d'acquiescer des immeubles locatifs ou des parcelles destinées à la construction de logements, d'exercer son droit de préemption en cas de vente de parcelles situées en zone de développement 3, de construire des logements sur des parcelles dont elle est propriétaire, de déposer des plans localisés de quartier (ci-après PLQ), etc.

Il y a quelques années, la commune de Vernier s'est dotée d'un organisme de droit public, à savoir la Fondation des Maisons Communales de Vernier (ci-après FMCV), chargé de remplir une partie de la mission qui lui incombait. Malheureusement, la commune n'a pas été en mesure de capitaliser suffisamment la FMCV pour qu'elle exerce son activité de manière performante et ne s'est pas dotée d'outils permettant d'avoir une vision globale de la politique du logement à Vernier.

Dans les colonnes d'une précédente édition, nous avons commenté deux interventions adoptées de manière inadéquates par le Conseil municipal. L'une concernait la non entrée en matière relative à un projet d'acquisition d'un immeuble de logement à Vernier Village, que nous avons déposé (M251-05.12), l'autre concernait l'exercice du droit de préemption communal permettant l'acquisition

des parcelles 2300 et 448, plan 20, de la commune de Vernier, situées respectivement Rue Jean-Simonet 3 (DA 259 05.12) et Avenue Henri-Golay 14 (DA 260 05.12).

Nous avons contesté les délibérations administratives visant à exercer le droit de préemption communal sur ces deux parcelles en invoquant le fait que la commune ne devait pas s'immiscer dans des projets privés permettant de mettre des logements sur le marché dans des délais plus courts et à moindre prix que s'ils étaient réalisés par la FMCV.

Depuis lors, la parcelle sise 3, rue Jean-Simonet a été transférée au nom de la commune. Elle ne sera pas constructible avant plusieurs années vu la configuration des lieux. Celle située 14 Av. Henri-Golay fait l'objet d'un procès en contestation de l'exercice du droit de préemption pendant devant le Tribunal administratif. Dans l'hypothèse où la commune gagnerait ce procès, cette parcelle pourrait être cédée à la FMCV pour y construire des logements.

Afin de financer l'exercice des deux droits de préemption précités, la commune est aujourd'hui contrainte de vendre deux autres parcelles situées au chemin du Villard 3 et 5, soit les parcelles Nos 421 et 428, plan 19 et 20 de Vernier, situées dans le périmètre du PLQ No 29271 entré en force. Elles sont immédiatement constructibles.

Heureusement, ces deux parcelles font l'objet d'une offre d'achat formulée par un promoteur privé intéressé à les acquiescer pour y construire des logements coopératifs et des habitations mixtes (HM) dans le respect du PLQ. Le prix offert est conforme au plan financier autorisé par la Direction du Logement (DCTI).

Cette vente aurait le mérite de compenser partiellement les investissements consentis précédemment (voir ci-dessus) et permettrait de contenir le budget des investissements 2007. Nous espérons donc que cette vente sera acceptée lors d'un prochain Conseil municipal, puis avalisée par le Conseil d'Etat conformément aux dispositions de l'art 80A al. 2 de la Constitution genevoise, ce qui semble être envisageable vu la nature du projet pouvant être considéré comme étant « d'utilité publique ».

En conclusion, nous constatons que la politique du logement à Vernier n'est pas suffisamment cohérente. Il serait temps que le Conseil municipal ait une réflexion globale à ce propos.

Jean-Pierre Zanatta,
Conseiller municipal
jean-pierre.zanatta@vernier.ch

Yves Magnin, Conseiller municipal
magnin@etude2rotisserie.ch

Pierre Terry, Conseiller municipal
pierre.terry@vernier.ch



Elections 2007: Les Verts sortent du bois !

Le 13 octobre 2006, les Verts de Vernier ont tenu leur Assemblée Générale. Un seul point à l'ordre du jour : la préparation des prochaines élections communales en 2007. Fait marquant, ils ont décidé de présenter des candidatures non seulement à l'élection au Conseil Municipal mais également pour le Conseil Administratif.

Au Conseil Municipal, les Verts ont des approches originales à faire valoir et à faire entendre au sujet des problèmes urgents qui existent à Vernier.

Le chômage et les faibles revenus d'une partie de la population sont les facteurs actifs d'une fragilisation sociale extrêmement préoccupante. La commune doit mobiliser ses ressources pour permettre un suivi de proximité auprès de celles et ceux qui vivent la précarisation de leur vie.

Le phénomène de concentration des nuisances urbaines frappe de plein fouet une grande partie de la commune. Par exemple, aux portes de Vernier-Village, il faut savoir ce que signifie attendre le bus à l'arrêt Renfile sur la route de Vernier là où converge le trafic lié au transit autoroutier, à celui des pendulaires de l'Ain et des communes de la campagne ainsi qu'au va-et-vient des camions et des bétonneuses du coin. Parallèlement à **cette hypertrophie des moyens de transport polluant**, la pérennité des lignes 51 et 52 reliant les quartiers de Vernier entre eux est menacée.

Quant au tram, les Verniolans le verront passer sur la route de Meyrin et les habitants de Châtelaine en subiront, à cause des travaux, le déversement du trafic détourné.

Ce type d'aménagement est la source de problèmes environnementaux et sanitaires importants. La commune se doit donc de développer une politique de coalition et de réseau avec tous les acteurs concernés (associations, communes, canton et confédération...), pour peser le plus possible sur les décisions d'aménagement qui la touchent. Il est ainsi temps que la halte ferroviaire de Châtelaine et la ligne de tram du Lignon ne soient plus de vagues projets mais des priorités indiscutables.

Convivialité, civilité, prévention et lutte contre la petite délinquance. La commune doit être l'animatrice d'une dynamique de rencontre entre les habitants permettant, par exemple, le maintien des commerces de proximité (prioritaires pour les Avanchets !), ou le dialogue et l'échange intergénérationnel.

Les Verts ont pour principe d'agir sans tabou mais sans préjugé. En matière de délinquance, ce principe est particulièrement crucial. Les murs construits pour cerner les quartiers pauvres de Padoue en Italie ou les caméras de surveillance de l'école de Lutry sont autant d'échecs politiques pour arriver à garantir la sécurité pour tous. Les Verts s'engagent fermement à proposer d'autres solutions telles que par exemple la mise en place de « réseaux de civilité » associant les concierges, les travailleurs sociaux, les agents de sécurité municipaux, les associations, les entreprises locales et la population des quartiers et ceci pour que Vernier soit conviviale et sûre.

Yvan Rochat a proposé de mettre ses compétences au service de la com-

mune en étant candidat au Conseil Administratif. Agé de 39 ans, marié et père d'une petite fille, il exerce la profession de formateur d'adultes et travaille depuis plus de 10 ans avec les migrants à Genève.

Homme de terrain, en contact quotidien avec ceux pour qui l'intégration est impérative mais difficile, Yvan Rochat défend une approche pragmatique et humaniste de la vie en société.

Pragmatique car le contact avec les migrants, les difficultés quotidiennes et les enjeux de leur nouvelle vie ne lui font pas oublier que la société d'accueil, Genève, connaît elle aussi également ses craintes et ses doutes.

Humaniste car une intégration réussie s'accompagne d'un bouleversement humain fait d'enrichissement et de sacrifice de la part des accueillants et des accueillis rendant ainsi possible le « Vivre ensemble » cher à la tradition genevoise.

Enfant et adolescent de la cité voisine de Meyrin, Yvan Rochat, a une connaissance intime de la vie dans une commune périphérique. Pour lui, **Vernier est une ville exaltante par sa richesse et exigeante par l'importance des enjeux de société qui s'y trouvent.**

Candidat des Verts de Vernier, Yvan Rochat est avant tout le candidat de celles et ceux qui souhaitent une commune plus humaine, sachant se faire entendre par le canton et capable d'être proche de chacun de ses habitants.

Pour mieux nous connaître et dialoguer avec nous, n'hésitez pas à venir sur notre site : <http://vernier.verts.org/>



Allocations familiales : Oui à une loi aussi nécessaire que modérée !

Avec 50 réglementations différentes, les allocations familiales sont administrativement coûteuses et ne sont justes ni pour les employeurs qui doivent payer des contributions variant grandement ni pour les familles qui reçoivent, selon leur canton de domicile, des montants mensuels pouvant aller de Fr. 160,— à Berne à Fr. 444,— en Valais. De plus, 180'000 enfants n'en reçoivent pas alors que 70'000 autres ne touchent qu'une allocation partielle.

Grâce à l'initiative parlementaire de l'ancienne conseillère nationale socialiste **Angeline Fankhauser**, chaque enfant devrait désormais recevoir une allocation familiale d'au moins **CHF 200.—** et chaque jeune en formation d'au moins **CHF 250.—** !

Cette loi représente **un réel progrès pour les familles** qui en profiteront quel que soit leur mode de vie. En effet, les familles ont vu leur pouvoir d'achat diminuer jusqu'à 10% de plus que les autres catégories de la population au cours des 10 dernières années. 250'000 enfants vivent en Suisse en-dessous du seuil de pauvreté et la plupart des enfants vivent dans un foyer à bas ou moyen revenus. Les enfants ont besoin de grandir dans une sécurité matérielle et affective adéquate pour devenir des adultes aptes à participer activement à la vie de la société. Les familles ont besoin de disposer de moyens suffi-

sants pour pouvoir élever, dans de bonnes conditions, ces enfants qu'elles doivent avoir la liberté de choisir.

La loi constitue également un **gain pour l'économie** car chaque franc qui entre dans le portemonnaie des familles est un franc qui augmente leur pouvoir d'achat.

Elle permettra également d'améliorer la mobilité entre les cantons et les emplois. Les opposant-e-s reprochent à la loi de coûter trop cher. Les montants à verser ne seraient pourtant pas plus élevés que ceux que l'économie versait déjà au milieu des années septante. Les versements des employeurs pour les allocations familiales ont ainsi diminué de 2% entre 2002 et 2006. Or, c'est justement ces quelques pour-milles qui suffiront.

Genève connaît depuis plusieurs années déjà la réalisation du principe « un enfant=une allocation ». Mais, grâce à la nouvelle loi, les familles ayant des jeunes en formation verront leur situation améliorée, en tout cas pour toutes celles de la classe moyenne qui ne reçoivent actuellement aucune allocation pour leurs jeunes car elles dépassent les limites de revenus fixées par la loi cantonale. Or, quel que soit leur niveau de vie, les familles doivent faire face à des coûts identiques pour leurs jeunes en formation. Il n'est donc que justice qu'elles bénéficient toutes d'un montant qui ne repré-

sente qu'une modeste participation aux coûts réellement engendrés, que l'on pense seulement aux frais de matériel et de livres qui leur sont demandés tout au long de l'année.

Avec l'assurance maternité, les allocations familiales constituent le socle de la politique familiale dont la Suisse a besoin. Nous devons donc soutenir un projet qui représente, enfin, un pas en avant dans l'édification d'une véritable politique familiale, un projet qui améliore la situation des familles ayant des jeunes en formation et qui permet de donner à toutes les familles de Suisse un signe de soutien bienvenu !

Liliane Maury Pasquier
Conseillère nationale, Châtelaine

Consultez notre site Internet pour les dernières actualités et nos propositions :

www.ps-ge.ch/vernier

**Solitaires passionnément et responsables !
Rejoignez-nous !**

Parti Socialiste de Vernier

p.a. Denis CHIARADONNA,
Président, av. de Crozet 42,
1219 Châtelaine

Email: socialiste-vernier@bluewin.ch

Le texte ci-dessus est placé sous la responsabilité de ses auteurs et n'engage nullement la Commune de Vernier

BeneVernier... le plaisir de partager vous connaissez ?

Le groupe de bénévoles de Vernier vous offre les prestations suivantes :

■ **Transport** : Accompagner des personnes à divers rendez-vous (médecin, dentiste, physio, ergo, hôpital, pédicure, etc).

Coût du transport : CHF 5.--.

■ **Visite** : sortir un peu de leur solitude les personnes âgées ou handicapées grâce à des visites, leur faire la conversation, la lecture, se promener ou partager des jeux...

■ **Repas** : partager le repas et sa préparation deux fois par mois à la maison de quartier de Vernier village, plutôt que de manger seul(s).

Coût du repas : CHF 13.--.

Inscriptions et renseignements à la permanence.

■ **Bricolage** : effectuer des petites réparations (installer une lampe, déplacer un meuble, etc...)

Pour de plus amples renseignements, un coup de fil à la permanence. Nous nous efforcerons de donner une réponse positive à votre demande.

Permanence

tél 022 341 30 40

Lundi de 14h à 16h

Jeudi de 9h à 11h

Rue du Village 22 - 1214 Vernier

Cours de sauveteurs

En 1 week-end, les samaritains de Vernier organisent un Cours de sauveteurs (obligatoire pour le permis de conduire), les 8 et 9 décembre 2006 au Bâtiment de Sécurité de Vernier, via Monnet 3.

Prix : CHF 130.-. Le TCS rembourse 35.- à ses membres.

Informations et inscriptions: www.agss.ch ou 022 / 827 37 57

Boutique 2000 «du déjà porté»

Le lieu où vous trouverez des vêtements automne-hiver à bas prix, toutes tailles, pour dames et enfants du bébé à l'adolescent.

Chaque lundi de 14h à 17h, 1er lundi du mois de 14h à 19h /sauf vacances scolaires).

Dépôt et vente : derrière l'église catholique de l'Epiphanie, place du Lignon.

Marché de Noël au Village

L'association Les Z'ateliers organise son marché de Noël à Vernier-Village **le dimanche 17 décembre 2006** de 10h à 17h à la salle communale de Vernier-Place, route de Vernier 200. Accès bus 6, arrêt Vernier Ecole.

Artisanat, petite restauration, vin chaud, animations diverses et Père Noël pour les enfants.

Renseignements :
Tél. 079 342 20 03
www.leszateliers.ch



Concert de Noël

Concert de Noël des élèves et professeurs de l'Avenir accordéoniste de Châtelaine, agrémenté de contes, samedi 16 décembre 2006 à 17h au temple protestant de Vernier. Entrée gratuite, chapeau et verrée à la fin.

Echo de Vernier

Retrouvez toute l'actualité de votre troupe de théâtre communale sur le site www.theatre.vernier.ch

Fête et bricolages

Venez nombreux au club d'enfants le 25 novembre de 14h30 à 17h30, au programme : chants, goûter, bricolages, histoires...

et le 17 décembre à 17h pour la Fête de Noël: chants, message, collation.

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités.

Association évangélique de Vernier, via Monnet 6, 1214 Vernier

Tél. 022 860 24 52 ou
022 794 67 52.

Concert au Lignon

Le 26 novembre à 18h au Temple du Lignon, nous accueillerons pour un récital le violoncelliste François Guye.

Baigné dans la musique dès sa toute petite enfance, le Genevois François Guye entre au Conservatoire à l'âge de cinq ans, pour y étudier le violoncelle. En 1972, il a 19 ans lorsqu'il remporte un brillant premier prix de virtuosité. Il se perfectionne aux côtés de André Navarra, se lie d'amitié avec le grand maître Pierre Fournier, dont il a hérité du violoncelle. François Guye est violoncelliste solo à l'Orchestre de la Suisse romande.

Il est aussi un ancien lauréat du Concours International d'Exécution Musicale de Genève.

Il sera accompagné au piano par sa femme Christine Guye Briquet.

Entrée libre.

Le jardin Robinson rend hommage à Mystère



Eh oui notre bien aimé poney Mystère, nous a quitté le 30 septembre dernier.

Laissant un grand vide derrière lui, Mystère, au nom prédestiné, a su en surprendre plus d'un, en atteignant l'âge avancé de 45 ans, il a dépassé tout les records de longévité de vie d'un poney en Suisse romande.

Il est arrivé pour la première fois, quasiment lors de la création du Jardin Robinson, et s'est construit, les années passant, une place de mascotte dans l'esprit de tous les jeunes et les moins jeunes usagers du jardin. D'ailleurs, ils se reconnaîtront mais toute personne ayant fréquenté un jour ou l'autre le Jardin porte en lui un souvenir de Mystère.

Merci à toi, notre vétéran poney qui a contribué, toutes ces longues années, à rendre le Jardin Robinson si spécial

pour les petits comme les grands.

Nous vous invitons, également, à venir découvrir nos nombreux autres locataires !

Effectivement, le Jardin Robinson abritent un grand nombre d'espèces d'animaux tel que les poneys, les chèvres et les lapins, les cochons d'inde, ainsi que nos nouveaux locataires tout fraîchement arrivés : Crapule et Poussinette, nos tortues et nos phasmes.

Petit rappel des horaires :

Du lundi au vendredi de 16h à 18h.

Tous les mercredis de 9h à 18h accueil libre avec un repas (CHF 5.-).

Tous les samedis de 13h à 18h.

Ainsi que durant toutes les vacances de 9h à 18h accueil libre avec un repas (CHF 5.-).

Contact et info : 022 796 70 66



*Bienvenue dans
votre banque
de placement.*

Un conseil en placement méthodique. Pour valoriser votre patrimoine.

Avec le conseil en placement Raiffeisen, vos souhaits et vos objectifs ont la priorité. Une approche systématique et des produits sur mesure permettent à nos spécialistes de vous accompagner dans la réalisation de votre objectif. Convenez sans attendre d'un rendez-vous avec nos conseillers.

www.raiffeisen.ch/banquedeplacement

Ouvrons la voie

Banque Raiffeisen Genève Ouest

Agence de Vernier

Route de Vernier 184

1214 Vernier

Téléphone 022 930 91 91

www.raiffeisen.ch/geneveouest

RAIFFEISEN

Marché de Noël

Solidarité, Partage, Rencontre... Celui-ci aura lieu le dimanche 3 décembre de 10h à 16h dans la salle paroissiale de St-Pie X, 2 chemin du Coin-de-Terre.

Magasin du Monde, Secours Social Palestinien, Camarada, Amnesty International, Partage et Aide vous offrent la possibilité d'offrir différemment et vous attendent à cette sympathique fête de quartier où pour vos cadeaux vous trouverez de l'artisanat et des produits alimentaires provenant de divers pays.

Nous vous proposons également une petite restauration, malakoffs, pâtisserie « maison », « saltenias » et boissons diverses.

Le bénéfice de la buvette sera intégralement reversé à Handicap-solidaire du Burkina-Faso et à une association travaillant au Burundi.

Complément d'information:

Handicap-solidaire apporte une aide aux handicapés du Burkina-Faso (fabrication locale dans un atelier de soudure de fauteuils roulant, sport handicap, alphabétisation) et au Burundi (aide à l'orphelinat de Rukago et aux indigents de la paroisse de Gatara).

La Macav

Exposition collective Marché de Noël du 23 novembre au 23 décembre 2006.

Vernissage le 23 novembre de 17h à 20h.

Rappel : nous sommes maintenant au 52 rue du Village.

Echos des clubs d'aînés

Le club de Vernier-Village à Arbois

Le mercredi 13 septembre présente tous les auspices d'une splendide journée. Aussi, le club de Vernier-Village va-t-il en profiter pour effectuer son excursion mensuelle en Franche-Comté. A 7h30 une trentaine de participants s'installe dans le car DBG que va conduire notre presque habituel chauffeur Marco, et, après un bout d'autoroute le long de la Côte vaudoise, nous grimpons vers St-Cergue où nous attendent les café-croissants à l'Hôtel de la Poste. Petite pause bienvenue après les nombreux lacets qui se sont succédés jusqu'ici et premiers instants de vie communautaire dans la bonne humeur.

dés de sombres forêts, jusqu'à la cascade du Hérisson, près de Poligny, dont les brumes poudroient dans un soleil éclatant. Nous touchons bientôt Arbois où l'établissement Maire nous accueille avec une vidéo sur le vignoble environnant et sa culture, puis nous offre une somptueuse dégustation de ses vins. Tout y passe ; en quantité modeste il est vrai : Vin Jaune, Vin de Paille, Vins fous rosés et blancs, « péteux », etc. C'est si bien qu'on y consacre presque une heure et demie et, qu'après quelques achats, il faut reprendre notre périple. Oh ! Pas bien loin ! Au Château d'Arbois, sur la hauteur de la ville,



Puis, la Givrine nous reprend pour la suite du parcours vers la Cure et Les Rousses et nous filons dans le décor charmeur du Jura qui étend ses pâturages verdoyants et apaisants constellés de quelques troupeaux et bor-

construction médiévale imposante érigée par deux dames de la noblesse du coin, pour leurs aises, Mahaut d'Artois et Jeanne de Bourgogne, au 16^e siècle. Une imposante salle à manger nous ouvre ses portes sur la

vue d'un superbe mobilier, garni d'étonnante vaisselle.

Nous prenons place, tout comme un autre club de Besançon, dit « De la Bonne Humeur », et le repas nous est soigneusement servi, bien composé et très appétissant, accompagné d'un vin de sorte. Excellent !

Tout se déroule au mieux et après le café, nous recevons la visite d'un ordonnateur de la Confrérie du Château. Après une brève introduction de bienvenue et historique, l'officiant intronise les présidents des deux clubs

en leur remettant un diplôme d'appartenance à la Prairie et un taste-vin très ouvragé, sous les applaudissements nourris de l'assemblée. Après les remerciements d'usage s'ensuit la souscription du Livre d'Or, trace de notre passage, En feuilletant cet ouvrage, l'on a pu constater que de nombreux prédécesseurs se sont auparavant manifestés dans ces magnifiques lieux.

Après cette célébration, un moment de temps libre permet à chacun de se relayer pour une promenade dans

le grand parc ou de pratiquer une pause salutaire. Et c'est aux alentours de 16h30 que Marco rassemble son monde pour le retour sans arrêt jusqu'à Vernier. Arrivés aux Ranches, l'on se sépare gentiment parmi les embrassades et les poignées de mains, en emportant le souvenir agréable d'une belle escapade.

Dicton du vin d'Arbois: plus on boit, plus on va droit !

Le secrétaire : Claude Honegger



Fermetures de fin d'année des clubs

■ Club de Châtelaine-Balexert

Av. de Crozet 39
1219 Châtelaine
Tél. 078 831 50 40
Réunions les mardi, mercredi et jeudi de 14h15 à 17h15
Fermé du 22 décembre au 8 janvier

■ Club des Libellules

Ch. de l'Usine-à-Gaz 10
1219 Le Lignon
Tél. 022 797 13 97
Réunions les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30
Fermé du 21 décembre au 8 janvier

■ Club du Lignon

Av. du Lignon 50-53
1219 Le Lignon
Tél. 079 767 41 21
Réunions les mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h
Fermé du 27 décembre au 7 janvier

■ Club de Vernier-Village

Maison Chauvet-Lullin
Rue du Village 57 - 1214 Vernier
Tél. 078 684 68 55
Réunions les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h
Fermé du 23 décembre au 9 janvier



Vernier sur Rock 06 s'affiche punchy

Une fois n'est pas coutume, le festival Vernier sur Rock flirtera cette année avec le solstice d'hiver. C'est donc une bonne occasion de se retrouver bien au chaud pour partager trois belles soirées festivières.

Les 23, 24 et 25 novembre 2006, la Salle des Fêtes du Lignon revêtira ses atours de festival indoor. Et les programmeurs de la manifestation verniolane ont concocté, pour l'occasion, une affiche des plus punchy. Riffs punkoïdes, proses rappées et prestations lives déjantées seront au menu de cette édition 2006 !

De Marseille à Meyrin, du plat pays à notre voisine France, une riche pa-

lette d'artistes se retrouvera au Lignon et offrira un magnifique aperçu des talents qui ont éclot dans le sillage du renouveau de la scène francophone.

Mais en attendant de partager tout cela avec son fidèle public, le Festival Vernier sur Rock œuvre déjà à ce qui fait sa particularité : organiser une manifestation par et pour les jeunes !

Comme chaque année une brassée d'adolescents et de jeunes adultes venus de tous les horizons s'apprêtent en effet à rejoindre le staff du Vernier sur Rock. Car le festival est avant tout un outil socio-culturel privilégié, pensé pour effectuer un travail de prévention, de responsa-

bilisation et d'intégration auprès de ces jeunes.

C'est d'ailleurs précisément dans ce contexte qu'une requête s'est fait de plus en plus pressante : pourquoi le Vernier sur Rock n'ouvrirait-il pas ses portes à la scène rap et hip-hop chère à notre staff. Et bien en 2006 c'est chose faite : le Vernier sur Rock vit avec son temps et pour un soir il se transforme en... Vernier sur Rap ! Avis aux amateurs !

Stéphane Maye,
Directeur / Coordinateur

Jeudi 23 novembre - prix du billet CHF 32.-



Les Wampas

Les Wampas ont inventé le rock and roll! Et le Vernier sur Rock invite les éventuels sceptiques à venir constater cela de leurs propres oreilles. Emmenés par le terrible Didier Wampas qui chante savamment faux, le groupe enflammera le festival avec son rock and roll romantico-punk et festif.

Devenus les incontournables de la scène alternative française, les Wampas ne cessent d'agiter les foules avec des brûlots tels que «Chirac en prison» et surtout grâce à leurs prestations scéniques dantesques !

Marcel et son Orchestre

Est-il encore nécessaire de dire que derrière ce nom à moitié ridicule ne se cachent pas un papy trompettiste-soliste et sa joyeuse bande de fanfarons fatigués mais bien un septuor français délirant et survolté caractérisé par son style ska-punk-métal-groovy? Marcel et son Orchestre débarquent donc au Lignon pour nous livrer leur tout nouvel album «E=CM2».



Mon Côté Punk

Un mélange métissé, festif et furieux pour réveiller le côté punk... qui dort sûrement en chacun de nous ! Voilà ce que nous concoctons ce collectif formé au gré des rencontres (Rue Ketanou, Padam ou autres). Mon côté punk brasse de tout. Rap, groove, tzigane, ska et musiques orientales sont ainsi réunis dans un métissage jubilatoire. La formule est forcément festive et le résultat souvent inattendu.

Vendredi 24 novembre - prix du billet CHF 36.-



Saïan Supa Crew

Le Saïan Supa Crew poursuit sa tournée européenne, entamée en février 2006. Après quatre ans d'absence, c'est l'occasion pour les cinq rappers de retrouver leur public et de faire honneur à leur réputation de «bêtes de scènes». Les «Supa Saïan» font du rap une véritable joute verbale mais n'oublie jamais de rester positifs, mariant un esprit bon enfant à un agréable décalage old school.

Psy 4 de la Rime

Depuis 2002 et la sortie, sous le label d'Akhenaton, d'un premier album explosif, les quatre rappers du Plan d'Aou ont accédé au rang de ténors du rap hexagonal. Avec comme devise «Mon rap est un psychiatre, ma rime une thérapie» et un deuxième album, les Psy 4 de la Rime livrent un rap incendiaire mêlant quotidien et influences cinématographiques.



La Résistance

La scène rap genevoise est florissante et les deux rappers meyrinois Van-C et Dophan sont là pour le prouver. La Résistance peaufine depuis 1999 un hip-hop ludique et festif qui n'hésite pourtant pas à aborder avec finesse les thèmes plus sérieux. Sachant manier humour et optimisme, le crew sors des sentiers battus et tourne le dos aux clichés pour offrir un autre regard sur le quotidien parfois difficile des jeunes.

Samedi 25 novembre - prix du billet CHF 34.-



Dionysos

Au début, Dionysos était le petit groupe qui monte qui monte. Comme la petite bête. Au bout de dix ans, après une poignée d'albums, des concerts épiques, des tubes entêtants et un disque d'or, Dionysos est devenu un grand groupe. De ceux qu'on a toujours envie de (re)voir sur scène pour l'énergie qu'ils nous communiquent et pour l'univers qu'ils nous font partager.

Novastar

Un secret qui ne va pas le rester très longtemps : le trait d'union entre les Beatles et Coldplay est... belge ! Avec le deuxième album de Novastar, Joost Zweegers, a livré un des plus vibrants recueils de pop songs de ces dernières années. «Another Lonely Soul» est en effet un petit bijou qui marie avec bonheur une pop intimiste à des accents folk-rock plus puissants.



Fred.K

Avec des chansons trempées dans l'acier brut et secouées de spasmes électroniques, Fred.K n'en est pas moins un ciseleur de perles précieuses. Il nous invite dans des petits bouts d'univers à la limite entre la chanson et le rock.

Houdini

Groupe de rock Montpelliérain aux influences variées telles qu'Enno Morricone, John Fante, Miyasaki et le folk américain, il brouille les pistes entre pianos cabarets, loops électros et guitares saturées.



SUR
VERNIERROCK
 2006

23-24-25 novembre 06

jeudi
23 **LES WAMPAS**
MARCEL et son Orchestre
MON CÔTE PUNK

Vend.
24 **SAÏAN SUPA CREW**
Psy 4 de la Rime
LA RESISTANCE

Sam.
25 **DIONYSOS**
NOVASTAR
FRED.K - HOUDINI


Salle des fêtes du Lignon
Vernier/Geneve

Portes 19h30

Prélocations:
 SOUNDS: 022 328 14 11

TICKETCORNER 
 Et www.vernier-sur-rock.ch


CIPRET
 PREVENTION TABAGISME
 GENEVE

 les non-fumeurs

 **GROUPE SIDA GENEVE**
 022 700 15 00


 Eau Énergies Pêches Environnement


 LE REPECT
 CA CHANGE LA VIE
www.lerepect.ch

 **télésonique**
 NATIONALE SUISSE ASSURANCES

 Bourré de talent,
 pas d'alcool.


fegpa
 prévention alcoolisme


NH
 HOTELES


rivella